

d'expériences à partir de thèmes fédérateurs - le recrutement, les concours, les organismes paritaires, la prévention ou la gestion financière - qui se prêtent à une mutualisation des moyens.

Associant cinq régions, l'interrégion Grand Est peut-elle faire figure de pionnière de la coopération ?

Nous ne tenons pas à montrer l'exemple, mais simplement à bien fonctionner chez nous. Notre seule spécificité consiste à fonctionner à une très vaste échelle. Cette particularité comporte des obstacles, telles les distances géographiques et la multiplicité des intervenants à réunir, mais elle constitue également un gage de richesse et d'expérience. La structuration de notre interrégion reste d'ailleurs modeste, avec une seule chargée de mission !

Quel fonctionnement des centres de gestion souhaiteriez-vous voir se mettre en place sur le plan national ?

Le système actuel, qui confère à certains centres de gestion des missions de coordination, me paraît bancal. Celles de service public que constituent la gestion statutaire et le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi doivent, à mon sens, être assurées à l'échelon national pour garantir aux centres de gestion existants une équité pleine et entière.

(*) Egalement président du centre de gestion du Bas-Rhin.